Quevilly Loisirs

Depuis 2021, la Ville propose le dispositif Quevilly Loisirs qui permet à tous les Quevillais, quelque soit leur âge, de bénéficier d'une réduction de 10€ pour chaque inscription auprès d'une association de Grand Quevilly participante. Retrouvez la liste des associations de la Ville pour faire votre choix sur <u>le quide et l'annuaire en ligne des associations</u>!

Ces 10€ réduit donc encore plus le tarif spécifique aux Quevillais déjà appliqué dans beaucoup d'associations. Mais ce n'est pas tout! Des tarifs spéciaux sont également proposés aux Quevillais pour le théâtre Charles-Dullin ainsi qu'une entrée gratuite par an à la piscine en adhérant à une association (reçue quelques semaines après).

C'est donc à la fois une aide pour les associations – qui peuvent voir plus de public et continuer à bénéficier des subventions de la Ville – et pour les Quevillais qui profitent plus facilement du large éventail d'activités sportives et de loisirs.

Comment cela fonctionne?

La réduction de 10€ est directement déduite du coût de la cotisation en remplissant un formulaire auprès des associations lors de l'inscription (<u>ou disponible ici</u>), *sur présentation d'un justificatif de domicile récent*. La Ville rembourse ensuite l'association.

Il est possible de bénéficier d'autant de réductions que d'adhésions. Ainsi, si vous ou votre enfant adhérez à deux associations, vous bénéficierez de 20€ de réduction, 30€ pour trois associations...

La présentation d'un justificatif de domicile est également nécessaire pour bénéficier des tarifs réduits au théâtre Charles-Dullin.

contact

Service sport et vie associative

Coordonnées:

- 02 32 11 56 38
- sport.vieassociative@grandquevilly.fr
- Esplanade Tony Larue